


## FICHE SIGNALÉTIQUE

**HORIZON AVENIR**

**FCP**

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 07/11/2023 sous la référence n° VP23172

  
Ikhlas MERRIOU  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

### Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations OMLT
- Sensibilité min : 2.5 (exclue)
- Sensibilité max : 6.5 (incluse)
- Indice de référence : 100% Moroccan Bond Index Global (MBI Global) tel que publié par BMCE Capital.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP HORIZON AVENIR est d'offrir une performance égale à celle de son indice de référence à moyen terme.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « OMLT », hors créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidité, en titres émis ou garantis par l'Etat, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le niveau maximum investi en actions, en certificat d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public est de 10% de l'actif susvisé.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur.

Le fonds pourra également réaliser des opérations de prêt- emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension, dans le respect des limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP sera investi en :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
  - Titres de créances négociables;
  - Obligations privées;
  - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts;
  - Titres émis par un Fonds de Placement Collectif en Titrisation;
  - Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital;
  - Titres d'OPCVM;
  - Dépôts à terme;
  - Actions, certificat d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca;
- Durée de placement recommandée : 5 Ans
  - Souscripteurs concernés : **Grand public**





## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit son calcul dans le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques et le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant
- Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du conseil de surveillance de l'établissement de gestion du FCP.

Les porteurs de parts du fonds seront informés par tout moyen de communication (mailing, communiqué de presse) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution, qui doit intervenir dans un délai maximum de 6 mois suivant la clôture de l'exercice ;

- Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN;
- Téléphone : 05 22 43 88 88 ;
- Entité en charge d'informer les porteurs de parts: Sogecapital Gestion sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;
- Téléphone : 05 22 43 98 10 ;

La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.



### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits
  - Cas d'exonération :
    - Pour les souscriptions et rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande simultanée de rachat /souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription /rachats est égal à la valeur liquidative.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion est au maximum de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.

| Libellés Frais de gestion                                  | Taux Frais de gestion                     |
|--|---|
| (1) Frais de publication                                   | Selon les tarifs fixés par le journal     |
| (2) Frais commissaire aux comptes                          | 10 000 DH (HT)                            |
| (3) Commissions AMMC                                       | 0,025% (HT)                               |
| (4) Frais dépositaire                                      | 0,025% (HT)                               |
| (5) Maroclear (Droit d'admission) (trimestriel)            | Selon les conditions en vigueur           |
| (6) Maroclear ( Commissions de gestion du compte émission) | 3600 DH annuel (HT)                       |
| 7/ Prestations de SOGECAPITAL GESTION                      | Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) |



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **11/08/2023, GP23147**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par Monsieur **Karim EL HNOT** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Dépositaire : **SGMB** sise à **55, Avenue Abdelmoumen, Casablanca** représenté par Monsieur **Omar SENHAJI** en sa qualité de **Responsable Département Titres**.
- Commercialisateur (s) :

| <b>Etablissements commercialisateurs</b>     | <b>Responsable à contacter</b>                                | <b>Téléphone</b> |
|--|---|------------------|
| Société Générale Marocaine de banques (SGMB) | Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB | 05 22 43 88 88   |
| SOGECAPITAL GESTION                          | Direction Commerciale   | 05 22 43 98 10   |

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*



ES